



Revue de presse



Mercredi 24 Décembre 2025



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

[Finance islamique: la BNA lance une gamme de produits et services destinée aux algériens résidents à l'étranger](#)

La Banque nationale d'Algérie (BNA) a lancé une offre composée de comptes et de financements immobiliers islamiques sous les formules Mourabaha, Ijara et Istisna'a, destinée aux algériens résidents à l'étranger, a-t-elle annoncé mardi dans un communiqué.

Baptisée "Bladi DZ", cette offre qui vise à faciliter la gestion financière à distance et à encourager l'investissement en Algérie, regroupe "une gamme complète de comptes islamiques +chèque, épargne, investissement+, des financements immobiliers islamiques sous les formules Mourabaha, Ijara et Istisna'a, ainsi que des services bancaires et digitaux modernes, incluant cartes CIB, e-banking, SMS banking et l'application Wimpay.



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

[Le domaine du numérique et l'enseignement spécialisé au menu de la réunion du Gouvernement](#)

Le Premier ministre, M. Sifi Ghrieb, a présidé, mardi, une réunion du Gouvernement consacrée à l'examen d'un avant-projet de loi relatif au domaine du numérique, ainsi qu'un projet de décret exécutif relatif aux établissements privés d'éducation et d'enseignement spécialisés pour enfants atteints d'un handicap mental, indique un communiqué des services du Premier ministre, dont voici le texte intégral :



[Finances : lancement des premiers sukuk souverains](#)

C'est en novembre dernier qu'a été effectué le lancement des premiers sukuk souverains en Algérie. Le ministère des Finances a publié une note fixant les modalités d'émission de ces titres qui offrent aux souscripteurs un revenu locatif annuel de 6 % sur sept ans, exonéré d'impôts. En effet, la note précise que «l'État verse aux porteurs des sukuk un revenu locatif correspondant à 6 % par an du montant de la souscription d'usufruit, durant les 6 premières années. À la septième année, les souscripteurs reçoivent un loyer égal au montant investi ainsi que le revenu de l'année, et par conséquent, il est procédé à l'extinction de l'émission.

Un des dossiers prioritaires du président de la République : l'incontournable numérisation

L'examen hier, par le gouvernement, de l'avant-projet fixant les règles générales relatives au domaine du numérique marque une étape importante avant le parachèvement de l'opération par l'adoption d'une loi devant encadrer la numérisation de l'administration et de la vie publique avec, entre autres, sa sécurisation.

La numérisation du fonctionnement de l'Etat est en marche. Elle est à présent sur le point d'aboutir. L'examen hier, par le gouvernement, de l'avant-projet fixant les règles générales relatives au domaine du numérique marque une étape importante avant le parachèvement de l'opération par l'adoption d'une loi devant encadrer la numérisation de l'administration et de la vie publique avec, entre autres, sa sécurisation.

En prévision du lancement de l'exploitation de la mine de Gara Djebilet : une importante délégation ministérielle à Béchar

Une délégation ministérielle de haut niveau s'est déplacée, hier, dans la wilaya de Béchar, afin de s'enquérir de l'état d'avancement des préparatifs liés au lancement de l'exploitation du minerai de fer extrait de la mine de Gara Djebilet, dans la wilaya de Tindouf. Un grand évènement prévu au début de l'année prochaine, en application des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

Au cours de sa visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Constantine, à la fin du mois de novembre dernier, le président de la République avait affirmé qu'il se rendra dans la wilaya de Béchar «pour présider une cérémonie historique à l'occasion de l'arrivée du fer extrait de la mine de Gara Djebilet dans la wilaya de Béchar, via la ligne ferroviaire minière Tindouf-Béchar, et ce, pour la première fois depuis l'indépendance».

Numérisation : Azouz Nasri salue les avancées enregistrées

« Sous la conduite du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, l'Algérie enregistre des progrès significatifs dans sa transformation numérique », a souligné, hier, le président du Conseil de la Nation, Azouz Nasri.

S'exprimant à l'ouverture des travaux d'une journée parlementaire placée sous le thème «La transformation numérique en Algérie : un choix stratégique et une concrétisation de la vision du président de la République», M. Nasri a hautement salué les indicateurs positifs de ce processus auquel le Président Tebboune accorde une attention particulière, en raison de ses retombées positives sur les affaires publiques et de son rôle important de soutien à la transparence absolue.

Retraite anticipée, assurance chômage et indemnités de licenciement pour les salariés des entreprises confisquées : l'État prend en charge les travailleurs

Le décret exécutif n° 25-312, publié au Journal officiel, instaure un dispositif spécifique de protection sociale, garantissant aux salariés concernés l'accès à la retraite anticipée, à l'assurance chômage ou à une indemnité de licenciement, entièrement pris en charge par l'État.

L'Etat fait de la récupération des biens spoliés au temps de la "Issaba", une priorité absolue. Un engagement réitéré pour la énième fois par le président de la République, jeudi dernier, lors de l'ouverture de la 3e édition de la Foire de la production algérienne. Abdelmadjid Tebboune a même révélé que plus de 30 milliards de dollars ont été récupérés depuis 2020, dont une partie des actifs sous la forme d'entreprises économiques qui appartenaient aux hommes d'affaires condamnés par la justice.

Réunion du gouvernement/Numérisation

La dernière ligne droite

On aura déduit la volonté de l'Exécutif de réaliser un écosystème numérique pérenne.

Le numérique a pris la part du lion dans la réunion du gouvernement, présidée, hier, par le Premier ministre, Sifi Ghrieb. En effet, le sujet s'est imposé à travers un avant-projet de loi «fixant les règles générales relatives au domaine du numérique».

Ce texte est, la dernière touche à l'édifice réglementaire dédié à ce secteur stratégique, en raison de son impact direct sur la gouvernance du pays. Pour le gouvernement, «il s'agit d'une étape clé».

Numérisation/Il a organisé une journée sur ce thème

Le Parlement s'affirme comme acteur central

Le Parlement se positionne comme pilier de la mutation numérique en cours.

La chambre haute du Parlement a vécu, hier, une journée singulière. Dans l'enceinte solennelle du Conseil de la nation, responsables institutionnels, parlementaires et cadres de l'État se sont retrouvés autour d'un même enjeu : la mutation numérique, désormais érigée en choix stratégique pour l'Algérie.

Une thématique au cœur d'une journée parlementaire marquée par des messages forts et une vision assumée de l'avenir. Le ton a été donné dès les premières minutes du rendez-vous par le président du Conseil de la nation, Azouz Nasri, qui a souligné, dès l'ouverture des travaux, que la transformation numérique n'est plus un simple choix technique, mais une orientation incontournable, directement liée à l'efficacité du service public, à la transparence de l'action administrative et à la protection des droits du citoyen.



La guerre du moment

Le processus de numérisation de l'administration nationale est à un stade avancé. Lors de sa réunion, hier, le gouvernement a examiné un avant-projet de loi, censé encadrer l'écosystème qui se met en place, à travers une logistique nécessaire. Les data centers, la fibre optique, la 5G, mais aussi les Écoles nationales supérieures d'intelligence artificielle et de cybersécurité sont aujourd'hui une réalité en Algérie.

L'architecture numérique nationale est ainsi bien en place, avec sa logistique, ses infrastructures et ses ressources humaines, impensables pour faire fonctionner le système en toute sécurité.



La BNA lance une offre de finance islamique dédiée à la communauté algérienne à l'étranger

La BNA lance une offre composée de comptes et de financements immobiliers islamiques destinée aux algériens résidents à l'étranger.

La Banque nationale d'Algérie (BNA) lance une offre composée de comptes et de financements immobiliers islamiques sous les formules Mourabaha, Ijara et Istisna'a, destinée aux algériens résidents à l'étranger, annonce la banque, mardi, dans un communiqué.

« Bladi DZ », une offre pour encourager l'investissement

Baptisée « Bladi DZ », cette offre qui vise à faciliter la gestion financière à distance et à encourager l'investissement en Algérie, regroupe « une gamme complète de comptes islamiques +chèque, épargne, investissement+, des financements immobiliers islamiques sous les formules Mourabaha, Ijara et Istisna'a, ainsi que des services bancaires et digitaux modernes, incluant cartes CIB, e-banking, SMS banking et l'application Wimpay.

Banques : Ouverture de 7 nouvelles agences BDL en 2026

Le directeur général de la Banque de développement local (BDL), Mohamed Mebarek, a indiqué à Sétif, que cet établissement bancaire envisage d'ouvrir 7 nouvelles agences en 2026, permettant ainsi d'étendre son réseau et de se rapprocher davantage de sa clientèle.

M. Mebarek a précisé, en marge de l'inauguration de l'agence de Aïn Oulmane (33 km au sud de Sétif), en présence du wali, Mustapha Limani, et des cadres de la banque, que le programme prévu dans ce cadre, inscrit dans la stratégie de la BDL, «donnera la priorité à l'ouverture d'agences dans les nouvelles wilayas des Hauts-Plateaux et du Grand Sud, ainsi que dans les zones d'activité commerciale et industrielle».



Banque d'Algérie: Nouvelle directive pour en finir avec le cash

Dans une note adressée ce dimanche aux établissements bancaires, la Banque d'Algérie annonce un durcissement des règles encadrant les opérations de dépôt en espèces sur les comptes commerciaux.

En effet, la Banque d'Algérie a émis, selon notre confrère El Khabar, une nouvelle note dans laquelle il est précisé que les virements et les chèques, " sont désormais le seul moyen standard accepté ".

Cette mesure vise à lutter contre les risques financiers élevés et à aligner les pratiques bancaires avec les législations strictes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Selon la note n°02/ DGIG/2025 publiée le 22 décembre 2025, émanant de la Direction générale de l'inspection générale de la Banque d'Algérie, " il est imposé désormais que les comptes commerciaux soient approvisionnés exclusivement par des moyens de paiement scripturaux, tels que les virements et les chèques, les versements en liquide ne seront tolérés qu'à titre exceptionnel, et uniquement lorsqu'ils sont dûment justifiés ".

Finance islamique: La BNA lance des produits destinés aux émigrés

La Banque nationale d'Algérie (BNA) a lancé une offre composée de comptes et de financements immobiliers islamiques sous les formules Mourabaha, Ijara et Istisna'a, destinée aux Algériens résidents à l'étranger, a-t-elle annoncé mardi dans un communiqué.

Baptisée "Bladi DZ", cette offre qui vise à faciliter la gestion financière à distance et à encourager l'investissement en Algérie, regroupe "une gamme complète de comptes islamiques +chèque, épargne, investissement+, des financements immobiliers islamiques sous les formules Mourabaha, Ijara et Istisna'a, ainsi que des services bancaires et digitaux modernes, incluant cartes CIB, e-banking,

Commissaires aux comptes et blanchiment d'argent: Un livre blanc pour unifier les pratiques

Le rôle du commissaire aux comptes a profondément évolué. Il ne se limite plus à la certification des états financiers ou au contrôle de la conformité comptable, mais s'étend désormais à l'évaluation des risques de blanchiment d'argent, à l'analyse des opérations économiques et à la détection des transactions suspectes. C'est dans ce contexte qu'un livre blanc, destiné aux professionnels et aux institutions, a été élaboré et présenté lors de la 10e édition des Assises nationales des commissaires aux comptes, qui ont débuté le 22 décembre et se sont clôturées, hier, à l'Hôtel El Aurassi.

Ce document stratégique a été présenté officiellement par Abdelmadjid Lerari, expert international, ancien magistrat à la Cour des comptes et commissaire aux comptes.



Dépôts en espèces : la Banque d'Algérie serre la vis sur les comptes commerciaux

Dans une note adressée lundi 22 décembre 2025 aux banques, la Banque d'Algérie rappelle aux établissements bancaires l'obligation d'appliquer strictement le devoir de vigilance fondé sur l'approche par les risques. La Banque d'Algérie insiste notamment sur la limitation des dépôts en espèces dans les comptes commerciaux, tout en soulignant que ces mesures ne doivent pas freiner l'inclusion financière des clients à faible risque.

« Conformément aux prescriptions législatives et réglementaires en vigueur, les mesures de vigilance à l'égard de la clientèle doivent être observées selon l'approche basée sur les risques, ce qui implique la mise en œuvre de diligences renforcées concernant les clients et les opérations présentant des risques plus élevés », lit-on dans la nouvelle note de la banque centrale.



Les Commissaires aux comptes, pierre angulaire du dispositif national

La 10e Conférence nationale des Commissaires aux comptes, ouverte hier à Alger, a placé la profession au cœur d'un enjeu national majeur : la sortie de l'Algérie de la liste grise du Groupe d'action financière (Gafi).

Loin du traditionnel rôle de vérificateur des chiffres, l'auditeur se voit désormais investi d'une mission stratégique de garant de l'intégrité financière et de sentinelle dans la lutte contre le blanchiment d'argent. Une évolution cruciale, présentée comme l'un des piliers de la crédibilité internationale que le pays s'emploie à reconquérir.

صيرفة إسلامية

البنك الوطني الجزائري يطلق تشكيلة خدمات ومنتجات للجزائريين المقيمين في الخارج

أعلن البنك الوطني الجزائري، اليوم الثلاثاء، عن إطلاق عرض جديد يتمثل في تشكيلة من التمويلات المندرجة ضمن الصيرفة الإسلامية موجهة للجزائريين المقيمين في الخارج، والمكونة من حسابات وتمويلات عقارية وفق صيغ المرابحة، الإجارة، والاستصناع.

وتهدف هذه الصيغة الجديدة المسماة "بلادي دي زاد (Bladi dz)" إلى "تسهيل التسيير المالي عن بعد و تشجيع الاستثمار في الجزائر"، حسب البيان، الذي لفت أن هذا العرض يعد "تشكيلة متكاملة من الحسابات الإسلامية "الشيك، توفير، استثمارات" و تمويلات عقارية اسلامية وفقا لصيغ المرابحة، الاجارة، والاستصناع."

الرقمنة والتعليم المتخصص في صلب اجتماع الحكومة

ترأس الوزير الأول، السيد سيفي غريب، اليوم الثلاثاء، اجتماعا للحكومة خصص لدراسة مشروع تمهيدي لقانون يحدد القواعد العامة المتعلقة بمجال الرقمنة وكذا مشروع مرسوم تمهيدي يحدد شروط إنشاء وتنظيم وتسيير ومراقبة المؤسسات الخاصة للتربية والتعليم المتخصصة للأطفال ذوي الاحتياجات الخاصة المصابين بإعاقة ذهنية، حسب ما أفاد به بيان لمصالح الوزير الأول، فيما يلي نصه الكامل:

"ترأس الوزير الأول، السيد سيفي غريب، هذا الثلاثاء 23 ديسمبر 2025، اجتماعا للحكومة خصص لدراسة النقاط الآتية:

في البداية، شرعت الحكومة في دراسة مشروع تمهيدي لقانون يحدد القواعد العامة المتعلقة بمجال الرقمنة.

ويتعلق الأمر بمرحلة أساسية في إنشاء نظام بيئي رقمي وطني فعال وآمن ومتناسك، لا سيما من خلال وضع نموذج حوكمة عصري يعتمد على الرقمنة الشاملة كأساس للإدارة في مجال تسيير الشؤون العامة .

تعلية للحد من الدفع نقدا ورفع تدابير اليقظة

إجراءات غير مسبقة من "بنك الجزائر" لتضييق الخناق على "الكاش"

أقر "بنك الجزائر" تغييرات وصفت بأنها جذرية وتاريخية تتعلق بعمليات إيداع الأموال نقدا، من خلال اعتماد وسائل الدفع الموثقة لتكون هي القاعدة لضخ الأرصدة في الحسابات البنكية التجارية، وجعل "الكاش" بمثابة الاستثناء، وذلك في إطار مساعي الحد من مخاطر تبييض الأموال وتمويل الإرهاب، خصوصا ما تعلق بمصدر الأموال.

وجاء الكشف عن هذه الإجراءات غير المسبقة من خلال تعلية لبنك الجزائر موجهة للبنوك والمصارف المعتمدة في البلاد، تحت رقم 02/م.ع.م.ع/2025، مؤرخة في 22 ديسمبر 2025 اطلعت عليها "الشروق"، ورد فيها أنه وفقا للوائح والتشريعات السارية، يجب الالتزام بتدابير اليقظة الواجبة تجاه الزبائن وفقا للنهج القائم على المخاطر، مما يعني تطبيق إجراءات يقظة معززة فيما يتعلق بالزبائن والعمليات التي يمكن أن تشكل مصدر مخاطرة مرتفع.

"الشروق" تنشر بعض مضامين مشروع تسوية ميزانية: 2023

762 ألف مليار ضرائب غير محصلة... وديون تتجاوز 30 سنة!

الضريبة على القيمة المضافة تنصدر المستحقات بـ2.626,8 مليار دينار

بلغت بواقي التحصيل الضريبي في الجزائر في نهاية سنة 2023 أكثر من 7.6 ألف مليار دينار وتحديدا 762 ألف مليار سننيم، وهو رقم ضخم يعكس حجم الضرائب غير المحصلة منذ ثلاثة عقود رغم كل الإجراءات المتخذة، وتنصدر الضريبة على القيمة المضافة قائمة الديون بمبلغ 2.626,8 مليار دينار، مع العلم أن بعض هذه الديون تجاوز عمرها ثلاثين سنة. وتم خلال سنة واحدة فقط إلغاء أكثر من 1.563 مليار دينار من البواقي للديون غير القابلة للتحصيل، في حين يستمر معظمها بسبب التهرب الجبائي، الإفلاس، وأيضا بفعل وجود مؤسسات منحلّة وأشخاص متوفين ضمن المدينين، إضافة إلى دعاوى قضائية من دون نتائج ملموسة.

[البنك الوطني الجزائري يطلق تشكيلة من تمويلات الصيرفة الإسلامية للجزائريين المقيمين في الخارج](#)

أعلن البنك الوطني الجزائري، اليوم الثلاثاء 23 ديسمبر، عن إطلاق تشكيلة من التمويلات المندرجة ضمن الصيرفة الإسلامية موجهة للجزائريين المقيمين في الخارج.

ووفقا للبنك، تتكون هذه التشكيلة من حسابات و تمويلات عقارية وفق صيغ المرابحة، الإجارة، والاستصناع.

وتهدف هذه الصيغة الجديدة المسماة “بلادي دي زاد (Bladi dz)” إلى “تسهيل التسيير المالي عن بعد وتشجيع الاستثمار في الجزائر”، حسب البيان، الذي لفت أن هذا العرض يعد “تشكيلة متكاملة من الحسابات الإسلامية +الشيك، توفير، استثمارات+ و تمويلات عقارية إسلامية وفقا لصيغ المرابحة، الإجارة، والاستصناع.”



[بنك الجزائر الخارجي يعلن إطلاق البورصة الرقمية في هذا التاريخ](#)

أعلن بنك الجزائر الخارجي (BEA) عن إطلاق مرتقب لخدمة رقمية جديدة مخصصة لتداول الأسهم، تحمل اسم “البورصة الرقمية”، وذلك مطلع سنة 2026، في إطار جهوده الرامية إلى تسريع التحول الرقمي في المجال البنكي وتطوير خدماته الإلكترونية.

وأوضح البنك أن هذه الخدمة ستكون مدمجة ضمن منصته للمعاملات المصرفية الإلكترونية، عبر الموقع الإلكتروني والتطبيق الهاتفي MOBILE BEA ، تحت شعار «البورصة بنقرة واحدة... وبكل أمان»، بما يتيح للزبائن إصدار أوامر بيع وشراء الأوراق المالية عن بُعد، دون الحاجة إلى التنقل أو اعتماد الإجراءات اليدوية.

وستمكن “البورصة الرقمية” المستخدمين من متابعة وإدارة محافظهم الاستثمارية بسهولة وسلاسة، من خلال منصة إلكترونية آمنة تراعي معايير الجودة والأمان، وتدعم تداول عدة أدوات مالية، من بينها الأسهم والسندات.



[الرقمنة والتعليم المتخصص على طاولة الحكومة](#)

[إنشاء نظام رقمي وطني فعال وآمن ومتناسك](#)

درست الحكومة أمس، مشروع تمهيدي لقانون الرقمنة، الذي يتوخى منه إنشاء نظام بيئي رقمي وطني فعال وآمن ومتناسك، لاسيما من خلال وضع نموذج حوكمة عصري يعتمد على الرقمنة الشاملة، كأساس للأداء الإداري في مجال تسيير الشؤون العامة.

ترأس الوزير الأول، السيد سيفي غريب أمس، اجتماعا للحكومة خصص لدراسة مشروع تمهيدي لقانون يحدد القواعد العامة المتعلقة بمجال الرقمنة وكذا مشروع مرسوم تمهيدي يحدد شروط إنشاء وتنظيم وتسيير ومراقبة المؤسسات الخاصة للتربية والتعليم المتخصصة للأطفال ذوي الاحتياجات الخاصة المصابين بإعاقة ذهنية. ويهدف المشروع التمهيدي لقانون الرقمنة إلى وضع إطار قانوني متين يرافق التحول الرقمي ويضمن ديمومته وفعاليتها، من خلال تمكين البلاد من الانخراط الكامل في العصر الرقمي.



صيرفة إسلامية.. خدمات ومنتجات جديدة للجزائريين المقيمين بالخارج

أطلق البنك الوطني الجزائري، عرضا جديدا يتمثل في تشكيلة من التمويلات المندرجة ضمن الصيرفة الإسلامية موجهة للجزائريين المقيمين في الخارج، والمكونة من حسابات وتمويلات عقارية وفق صيغ المرابحة، الإجارة، والاستصناع.

أوضح بيان للبنك، اليوم الثلاثاء، أن هذه الصيغة الجديدة المسماة “بلادي دي زاد (Bladi dz)” تهدف إلى “تسهيل التسيير المالي عن بعد وتشجيع الاستثمار في الجزائر”، مشيرا إلى أن هذا العرض يعد “تشكيلة متكاملة من الحسابات الإسلامية+الشيخ، توفير، استثمارات+ و تمويلات عقارية إسلامية وفقا لصيغ المرابحة، الإجارة، والاستصناع.”

وتقدم هذه الحزمة أيضا بحسب المصدر ذاته- “خدمات بنكية ورقمية حديثة بما في ذلك بطاقات CIB البيبنكية، والخدمات المصرفية الالكترونية، الخدمات المصرفية عبر الرسائل البنكية و تطبيق الدفع بدون تلامس”، يضيف البيان.

UN TUNISIEN À LA BOURSE D'ALGER



Le président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse vient de recevoir le président du Conseil du marché financier tunisien à l'occasion de la troisième conférence annuelle du marché financier algérien. La rencontre leur a permis d'aborder les différentes pistes pour renforcer la coopération bilatérale et favoriser l'échange d'expertises dans le domaine de la régulation et de la supervision des marchés financiers.

DISCOURS À LA NATION

Tebboune attendu sur plusieurs fronts

● Plusieurs dossiers figurent au centre des attentes, notamment la question du dialogue national, les prochaines échéances électorales ainsi que les projets de loi relatifs aux partis politiques, au code électoral et aux collectivités locales.

Le président Tebboune, lors de son discours à la nation l'année dernière

PHOTO : Z. R.



Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, devrait prononcer prochainement un discours à la nation devant les membres des deux Chambres du Parlement, l'Assemblée populaire nationale et le Conseil de la nation, réunis en congrès. Ce rendez-vous politique et constitutionnel s'inscrit dans une tradition présidentielle réactivée depuis décembre 2023, à l'initiative du chef de l'État. Troisième du genre depuis son instauration par décret présidentiel, cet exercice dépasse désormais le simple cadre solennel. Il est perçu comme un moment de balisage de la vie politique nationale, au cours duquel le Président s'adresse directement au peuple par l'intermédiaire de ses représentants élus. Dans un contexte marqué par une activité politique soutenue sur le terrain et par les préparatifs engagés par plusieurs formations partisanes, ce discours est attendu comme un signal politique fort. Plusieurs dossiers figurent ainsi au centre des

attentes, notamment la question du dialogue national, les prochaines échéances électorales – législatives et locales – ainsi que les projets de loi relatifs aux partis politiques, au code électoral et aux collectivités locales. Certains observateurs estiment que le président Tebboune pourrait espasher les contours de la phase politique à venir, voire préciser les grandes lignes du calendrier électoral, faisant de cette allocution un cadre de référence pour l'ensemble des acteurs politiques.

Parmi les sujets susceptibles d'être abordés, figure le dialogue national inclusif, annoncé par le Président pour l'année 2026. Cette initiative, évoquée il y a plus d'un an puis réitérée lors de rencontres avec des représentants de la presse nationale, est présentée comme un cadre de concertation destiné à accompagner les réformes politiques et institutionnelles. Ces derniers mois, plusieurs responsables de partis politiques ont souligné l'urgence de ce dialogue, appelant à son

lancement dans les meilleurs délais afin de clarifier les perspectives politiques. Dans le même ordre d'idées, le discours pourrait faire référence à l'état d'avancement des projets de révision des codes communal et de wilaya, actuellement examinés en vue de leur enrichissement. Ces textes sont considérés comme des leviers essentiels pour le renforcement de la démocratie locale et l'amélioration de la gouvernance territoriale.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES CHANTIERS

La nouvelle loi sur les partis politiques, annoncée comme l'un des chantiers majeurs de la réforme politique, pourrait également être évoquée, alors que son adoption, initialement attendue cette année, demeure très suivie par la classe politique. Cette habo institutionnelle permettra par ailleurs au chef de l'État de revenir sur l'état d'avancement des chantiers et des réformes annoncés lors de sa

campagne électorale, ainsi que sur les engagements pris depuis le début de son nouveau mandat.

Les questions économiques et sociales devraient occuper une place centrale, notamment celles liées au poursui d'actua, dans un contexte où les attentes sociales demeurent fortes. Au-delà des dossiers internes, cette rencontre avec les députés et les sénateurs offrira au président Tebboune l'occasion d'aborder les principaux sujets non seulement d'actualité nationale mais aussi régionale et internationale, dans un environnement géopolitique particulièrement sensible. Il convient de rappeler que la Constitution et la loi organique régissent les relations entre le Parlement et le gouvernement confèrent au président de la République la prérogative de réunir les deux Chambres en séance commune, une disposition activée pour la première fois sous la présidence de M. Tebboune lors du discours à la nation du 25 décembre 2023.

Nabila Amir

LA BANQUE D'ALGÉRIE PRIORISE LE SCRIPTURAL POUR L'ALIMENTATION DES COMPTES COMMERCIAUX

Le cash utilisé à titre exceptionnel

● La Banque d'Algérie annonce de fortes restrictions sur l'utilisation du cash dans les opérations de virement vers les comptes commerciaux et accorde la priorité au scriptural (virements, chèques, etc.).

Les opérations de la clientèle doivent être en adéquation avec les profils du client et cohérentes avec les informations que la banque détient à son sujet. C'est ainsi que s'adresse la Banque d'Algérie (BA) aux banques dans sa dernière note. Une manière de les inviter à renforcer la surveillance et la vigilance dans les opérations de dépôts bancaires. Il s'agit de s'assurer de la cohérence entre l'activité commerciale déclarée et les opérations bancaires exécutées. Et ce, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent. Alors que le cash est toujours en vigueur chez bon nombre de commerçants qui continuent à encaisser en espèces et à opérer des dépôts bancaires en espèces, une nouvelle note de la BA vient opérer un tour de vis autour de ces opérations. Dans la note n°02/DGIG/2025 adressée aux banques le 22 décembre, la BA appelle à observer des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle, selon l'approche basée sur les risques. « Conformément aux prescriptions réglementaires et législatives, les mesures de vigilance à l'égard de la clientèle doivent être observées selon l'approche basée sur les risques, ce qui implique la mise en œuvre des diligences renforcées concernant les clients et les opérations présentant des risques plus élevés », indique ladite note. À travers ces instructions, la BA annonce ainsi de fortes restrictions sur l'utilisation du cash dans les opérations de virement vers les comptes commerciaux et accorde la priorité au scriptural (virements, chèques, etc.). Justifiant



Siège de la Banque d'Algérie

cette décision par le niveau élevé associé aux dépôts en espèces, la BA instruit : « L'alimentation des comptes commerciaux doit s'opérer par les moyens de paiements scripturaux ; les versements d'espèces ne devant être autorisés qu'en des cas exceptionnels dûment justifiés. » Il reste maintenant à définir les critères

définissant les cas exceptionnels. Autre orientation de la BA : « Les opérations de la clientèle doivent être en adéquation avec les profils du client et cohérentes avec les informations que la banque détient à son sujet. » Autrement dit, renforcer la surveillance et la vigilance pour s'assurer de la cohérence entre l'activité

commerciale déclarée et les opérations bancaires exécutées. A cet effet, la BA souligne la nécessité d'appliquer de manière rigoureuse les dispositions réglementaires inhérentes au devoir de vigilance et des mesures d'atténuation des risques prescrites par les différentes règles anti-blanchiment et anti-financement du terrorisme, tout en préservant l'inclusion financière des clients à faible risque.

Dans ce sillage, la Banque centrale rappelle le règlement n°24-03 du 24 juillet 2024, modifié et complété, relatif à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération, l'instruction n°03-24 du 24 novembre 2024 relative au devoir de vigilance et les lignes directrices n°02-2025 de la Commission bancaire, publiées le 26 mai 2025, portant sur le devoir de vigilance.

Tout en appelant à observer l'application stricte de ces mesures, la BA invite les banques à ne pas léser les clients présentant un faible niveau de risque pour ne pas entraver l'inclusion financière. Il est clair qu'en s'inscrivant dans cette transformation des pratiques bancaires, l'objectif est de renforcer la transparence des flux financiers et d'améliorer leur traçabilité.

Mais qu'en sera-t-il de la mise en œuvre de telles instructions sur le terrain et comment vont s'adapter les entreprises à ces mesures qui s'inscrivent dans le cadre de la modernisation des modes de paiement ?

Samira Imadalou



قانون جديد للرقمنة

الراهنة على مستوى تنظيم وضبط عمل القطاع أو لتحسين مستوى الخدمات المقدمة للمواطنين على السواء، وعرج في هذا الشأن على مجموعة التدابير المتخذة من قبل وزارة الصحة لترجمة هذه الرقمنة.

وفي سياق التعليل، نكر ممثل وزارة الصحة المبادرات المتعلقة برقمنة جميع النشاطات ورقمنة الإدارة العمومية وإطلاق منصة للإنذار بالأدوية، فضلا عن تكوين الموارد البشرية وتشغيل ملف صحي وطني موحد رقمي يتضمن التاريخ الصحي لكل مواطن وقواعد بيانات مؤمنة، بينما أشار إلى التحضير لإطلاق تطبيق هاتفي لتقديم الاستشارات الصحية عن بعد.

وأوضح ممثل وزارة المالية، نور مناصرة - مدير التثقيف و متابعة مشاريع المصرفة، أن 90 بالمائة من المشاريع المسطرة في مجال الرقمنة بالقطاع طبقت ضمن خطة عمل هدفها إدماج الأنظمة المعلوماتية في النشاطات المختلفة لوزارة المالية والتوجه إلى تسهيل التعامل البيئي مع مختلف الدوائر والمديريات العامة. سعيد بشار

وتسريع الخدمات العمومية مع تخليص الوقت والتكلفة، كما يرتقب أن يسهم القانون في تعزيز الثقة في المعاملات الرقمية عبر دعم الأمن السيبراني وحماية المعطيات والحقوق.

ومن بين المكاسب أيضا تحسين نجاعة الأداء العمومي وترشيد النفقات من خلال الاستغلال الأمثل للموارد الرقمية، فضلا عن دعم جودة الخدمات الرقمية واستمراريتها، كما يُنتظر أن يساهم القانون في خلق مناخ محفز للاستثمار والابتكار وتشجيع المبادرات الرقمية، بما يعزز تنافسية الاقتصاد الوطني في البيئة الرقمية.

ويؤكد هذا التوجه أن الجزائر تراهن على الرقمنة ليس فقط كأداة تقنية، بل كرافعة حقيقية للإصلاح الإداري والتنمية الاقتصادية وتعزيز الثقة بين المواطن والإدارة، في إطار رؤية شاملة تهدف إلى بناء دولة عصرية قائمة على النجاعة، الشفافية والسيادة الرقمية. وضمن رؤية مشابهة، اعتبر مدير الإعلام الألي بوزارة الصحة، موهوب مسعودي، توجهات الرقمنة ضرورة في المرحلة

الحقوق والحريات في الفضاء الرقمي وتنظيم وتأطير المجالات الرقمية المستحدثة الناتجة عن التطور التكنولوجي. كما يولي القانون أهمية خاصة لمون الأمن السيبراني وحماية المجتمع الرقمي، مع تشجيع الابتكار والاستثمار في المجال الرقمي ودعم الاقتصاد الرقمي الوطني وحماية الإنتاج الرقمي المحلي.

على السعيد الاقتصادي والاجتماعي يهدف قانون الرقمنة، يقول المتحدث، إلى تعزيز الاقتصاد الوطني وتنويع مصادر الدخل، من خلال رقمنة المعاملات وتسهيل الوصول إلى الخدمات الرقمية وتقليص الفجوة الرقمية وضمان شمولية الخدمات الإلكترونية لكافة فئات المجتمع، كما يسعى إلى تحقيق العدالة الاجتماعية الرقمية وتركيز مبدأ تكافؤ الفرص في الاستفادة من الخدمات العمومية.

أما بخصوص المكاسب المنتظرة من تطبيق قانون الرقمنة، فقد أشار المتحدث إلى أنها تتمثل في توحيد المرجعية القانونية للمجال الرقمي وضمان انسجام التشريعات، إلى جانب تبسيط الإجراءات الإدارية

● تعكف الحكومة على دراسة مشروع قانون الرقمنة، يوجد حاليا في مراحل متقدمة تحضيريا لمعالجته على مستوى مجلس الوزراء قبل طرحه على الجهاز التشريعي لمناقشته والمصادقة عليه في المرحلة اللاحقة.

هذا ما كشف عنه، أمس، مدير الحوكمة الرقمية بالمحافظة السامية للرقمنة، لوعيل محند، خلال مشاركته في اليوم البرلماني الموسوم بالتحول الرقمي في الجزائر.. خيار استراتيجي وتجسيد لرؤية رئيس الجمهورية يعكس الأمة، معتبرا هذا الإطار القانوني بمثابة "البعد الرابع" للسيادة الوطنية.

وأشار المتحدث إلى أن هذه الخطوة تجسد مواصلة الجزائر مسارا نحو ترسيخ التحول الرقمي كخيار استراتيجي للدولة، من خلال وضع إطار قانوني شامل ينظم الرقمنة ويحدد أهدافها ومكاسبها، بما يتسجم مع رؤية السلطات العمومية لبناء إدارة عصرية، شفافة وفعالة، تستجيب لمتطلبات المواطنين وتحديات العصر.

وأوضح ممثل المحافظة السامية للرقمنة أن القانون يهدف أساسا إلى تعزيز السيادة الرقمية للدولة، من خلال حماية البيانات الوطنية والبنى التحتية الرقمية وضمان التحكم في الفضاء الرقمي الوطني، بما يواكب التطور التكنولوجي المتسارع ويحمي المصالح الاستراتيجية للبلاد، كما يسعى القانون إلى دعم وتسريع التحول الرقمي في مختلف القطاعات، بما يسمح بتعميم الخدمات الإلكترونية وتحسين أدائها وجودتها.

ودعم زميله بوزيد سفيان المدير المكلف بالاستراتيجية والتنظيم بالمحافظة السامية، هذا الطرح، وذكر أن النص القانوني يركز على تحسين الحوكمة الرقمية وترسيخ مبادئ الشفافية، إلى جانب حماية



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

💡 Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

✉️ dc@mf.gov.dz

☎️ Poste: 2784

www.mf.gov.dz



@MFinance_dz



@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger